

# 18 programmes territoriaux ZH en France

Bilan de la convention  
Agriculture en zones  
humides #1 et perspectives

25 mars 2015

**a**GRICULTURES  
& TERRITOIRES  
CHAMBRES D'AGRICULTURE

TERRES d'**a**VENIR



# Contexte et objectif

---



- Convention nationale signée le 24 février 2011 au salon de l'agriculture, d'une durée de 3 ans – implique un mi-temps à l'APCA pour l'animation nationale (jusqu'en 2014).
- Participe à la réalisation d'une des 29 actions du plan national pour les zones humides **2010-2012**.
- Un engagement ambitieux : développer et promouvoir **24 programmes d'actions**
- Un double objectif : **favoriser une agriculture adaptée aux zones humides et économiquement viable** qui contribue en même temps à la **préservation de celles-ci et de leurs fonctionnalités**.
- Les zones humides visées sont des **prairies humides** concernées par le maintien de l'élevage, mais également tout type de zones humides où la présence agricole est une réalité économique et une nécessité écologique.
- 3 enjeux pour le réseau des Chambres d'agriculture :
  - 1 – Valoriser au niveau national les actions des CA et des agriculteurs en matière de projets « zone humide » et plus largement en matière de projets agro-environnementaux
  - 2 – Démontrer la capacité des Chambres à mobiliser des outils existants et volontaires : être visible sur ces thématiques
  - 3 – Proposer de nouveaux outils de gestion : préférer les démarches volontaires au « tout réglementaire ».

# Des projets spécifiques à chaque territoire intégrant la double dimension économique et écologique/hydrologique

---



- Des programmes d'actions propres à chaque territoire
- Mobilisation des acteurs du territoire :
  - Identification des enjeux locaux
  - Définition d'une problématique et d'objectifs répondant à la fois aux exigences agricoles et aux enjeux zones humides
- Élaboration de programmes d'actions intégrant :
  - des outils déjà existants : ex.: contrats territoriaux des agences de l'eau, des MAEt...
  - **de nouveaux outils : création d'une marque, rédaction de guides de références techniques, expérimentations de nouvelles pratiques agricoles, développement d'outils de communication, etc.**
- Le niveau national a pour mission
  - d'appuyer les projets en fonction des besoins exprimés
  - de classer les thématiques choisies et les outils proposés en catégories afin de pouvoir capitaliser ces expériences et mieux les diffuser
- Pour des projets en cours, en préparation ou au stade 'idée'

# Quelques exemples de projets

---



- Durabilité des exploitations via la transmission de savoirs spécifiques aux zones humides et zones de marais
  - Lac de Grand-Lieu (44), bassin de l'Erdre (44), prairies Mothaises (79)
- Déterminer des systèmes d'exploitation durables en ZH spécifiques à chaque situation
  - Bords de Loire Saumurois (49), Réseau de fermes de référence pour l'évaluation de la durabilité économique (Bretagne et Creuse), Bassin de la Somme (80), Scarpe (NPdC), Bassin de l'Arc (13), Bassin de la Briance (87), Agriculture en ZH de montagne (81)
- Valorisation sociale du métier d'éleveur
  - Lac de Grand-Lieu (44), Pasto'Loire (45), Aubrac Lozérien (48), Lac Grand-Lieu (44)
- Vente directe, marque et circuits courts
  - L'éleveur et l'oiseau (49), plaine de la Scarpe (NPdC), bassin de la Somme (80)...
- Transition vers l'agriculture Biologique, rédaction du guides et référentiels ...

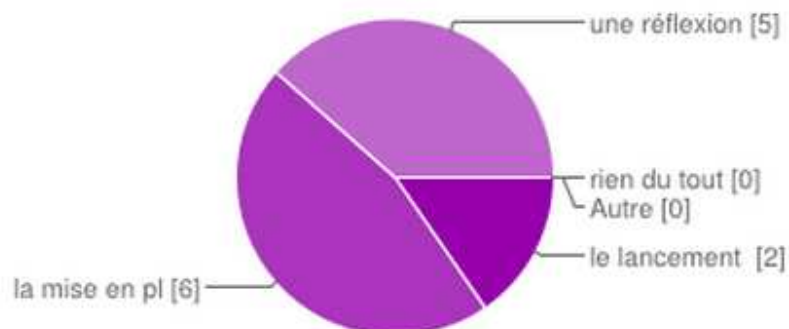
# Pourquoi s'impliquer ?

---



- **Proposer des alternatives aux mesures réglementaires**
  - Cette convention constitue une opportunité d'explorer l'éventail des outils, techniques ou financiers, existants ou à développer, mobilisables pour promouvoir de façon adaptée à chaque territoire une agriculture en zones humides qui participe à leur préservation. C'est l'occasion de proposer des **alternatives aux mesures réglementaires homogènes** sur tout le territoire qui conduisent à des situations de blocage entre les exploitants et les représentants de l'État.
- **Un acte fort de valorisation local et national des actions des Chambres**
- **Obtenir des moyens pour développer des projets répondant aux problématiques agricoles dans les zones humides**
  - Les **Agences de l'eau** sont associées à la convention par le biais du Ministère. Les projets validés en COPIL national recevront l'appui du Ministère pour obtenir des financements des Agences de l'eau.
- **Mutualiser les efforts faits entre les chambres pour la recherche de systèmes viables en ZH**
- **Participer à la pérennisation de l'agriculture en zones humides**
  - Accompagner les exploitants dans le maintien ou l'évolution vers des pratiques adaptées aux caractéristiques de leur territoire pour **pérenniser les exploitations et les filières**.

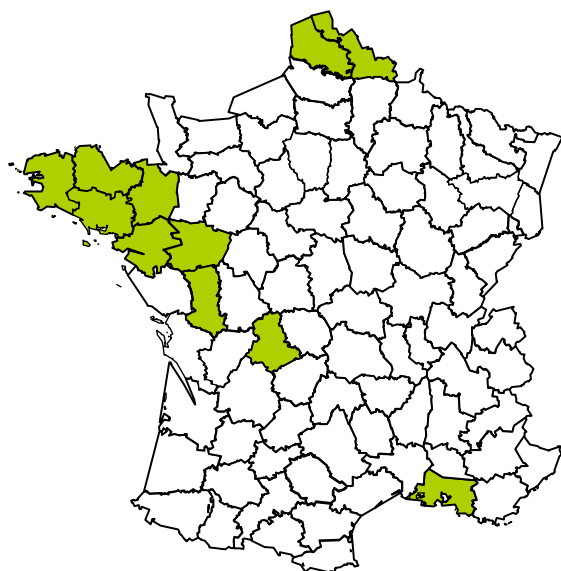
# Quel effet de la convention dans les chambres ? (enquête juil 2013)



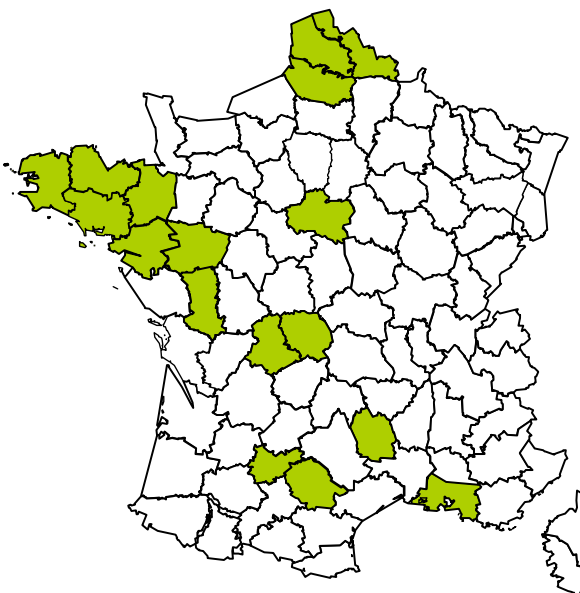
le lancement d'un travail de la chambre sur la thématique zone humide (la chambre n'investissait pas ce thème avant)	2	15 %
la mise en place d'un projet particulier en zone humide (la chambre travaillait déjà sur ce thème)	6	46 %
une réflexion sur la continuation de projets en zone humide déjà initiés	5	38 %
rien du tout	0	0 %
Autre	0	0 %

# 3 années de convention

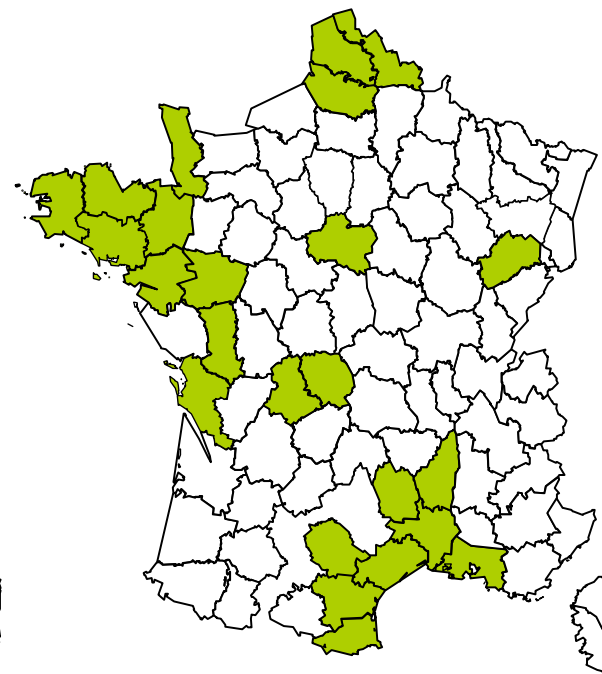
*Une diffusion en « tache d'huile »*



2011 : 11 départements



2012 : 16 départements



2013 : 23 départements

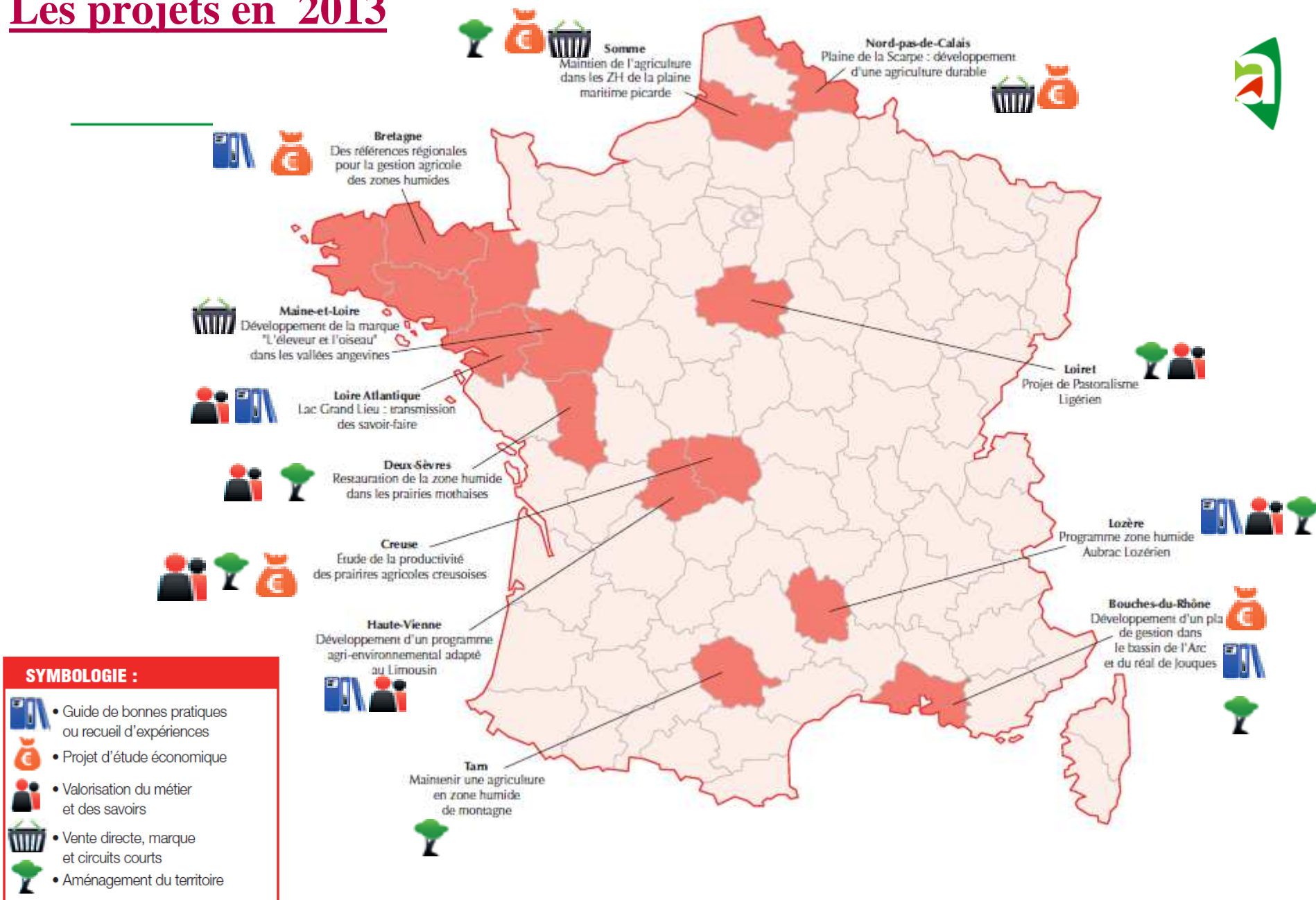
**BILAN**

**18 actions territoriales**

**2 500 éleveurs**

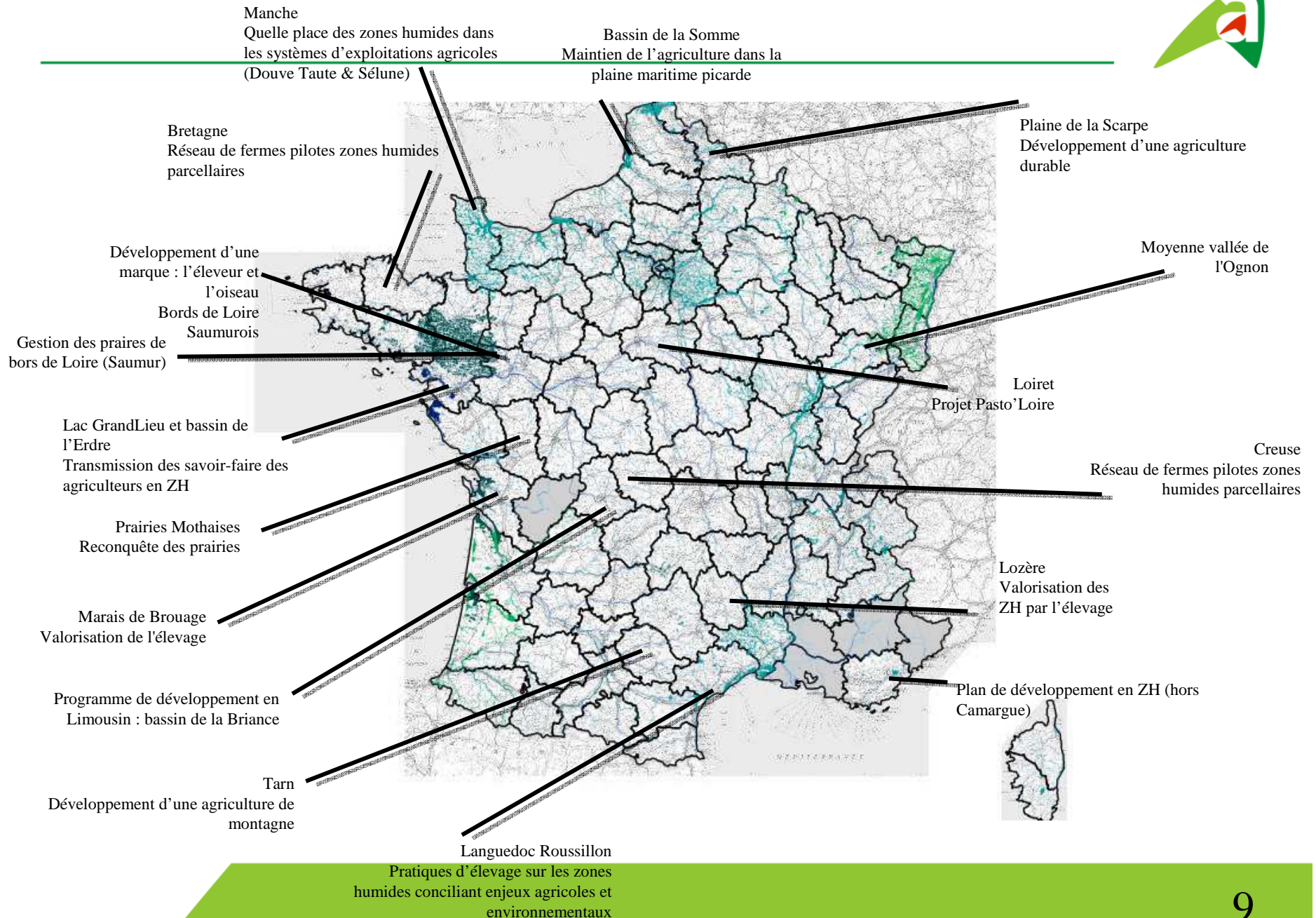
**100 000 ha**

# Les projets en 2013

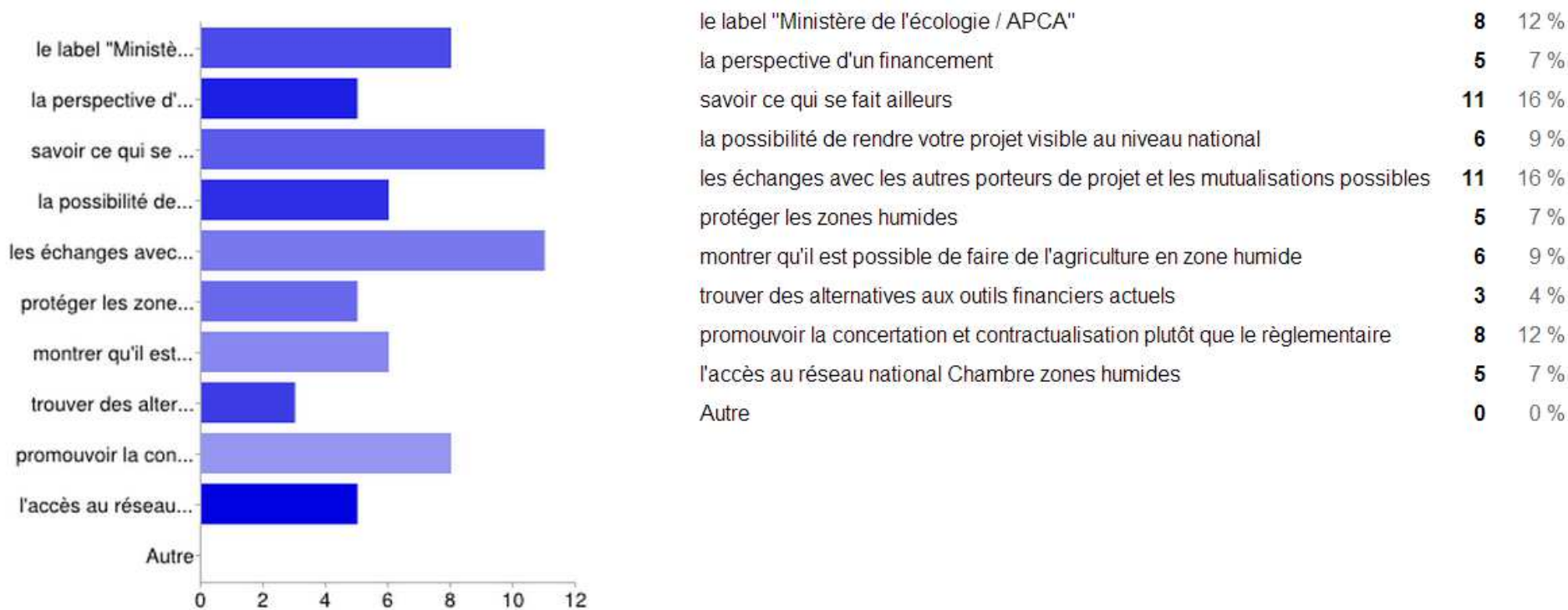




# Les projets en 2014



# Ce qui a intéressé les chambres dans la convention (enquête juil 2013)



# Conclusion de la convention lors de la JMZH « Agriculture » en 2014



Un autre regard sur les prairies permanentes  
à forte biodiversité



**480**  
manifestations  
de sensibilisation  
à la préservation  
des zones humides  
dont **125 en milieu  
agricole**





## JOSÉ RUIZ

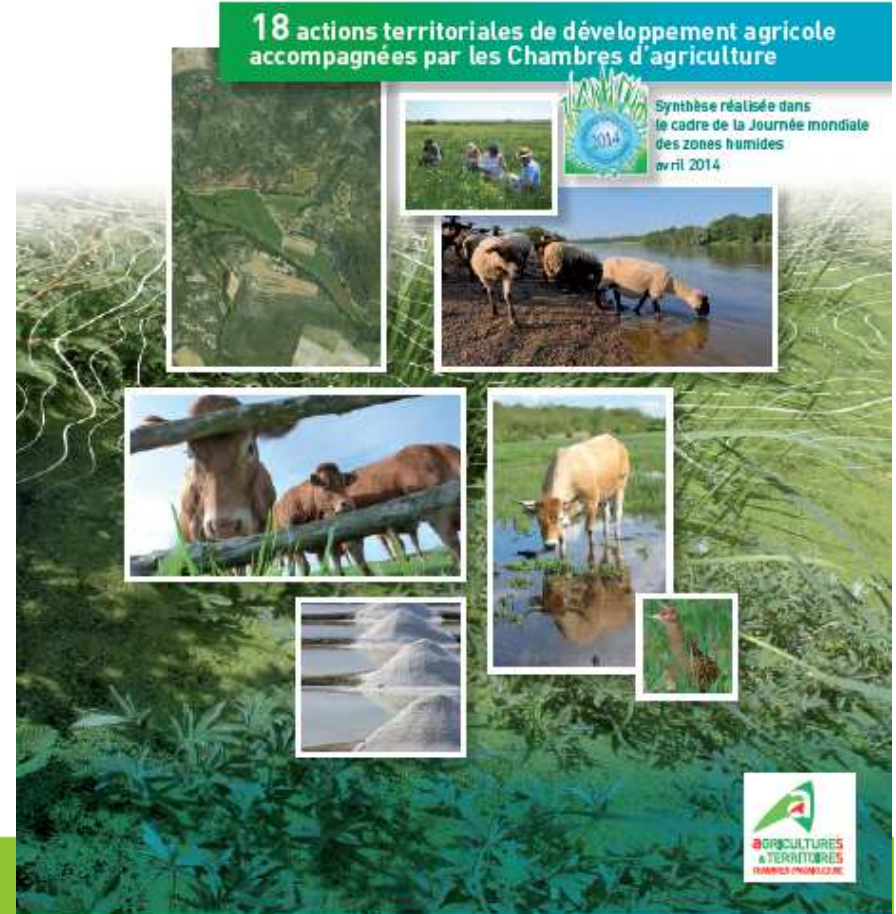
Sous-directeur des espaces naturels au ministère de l'Ecologie

« CES PROGRAMMES NOUS MONTRENT QU'IL EST POSSIBLE DE CONCILIER L'ACTIVITÉ AGRICOLE ET LA GESTION DES ZONES HUMIDES.

LES ENJEUX CONCERNANT LES ZONES HUMIDES SONT AUJOURD'HUI PARTAGÉS PAR TOUS, D'AILLEURS, PROGRESSIVEMENT, CES MILIEUX SE PORTENT MIEUX. »

## Concilier agriculture et zones humides

18 actions territoriales de développement agricole accompagnées par les Chambres d'agriculture



# Présentation succincte de la brochure ZH



- Classification géographique
- Classification thématique
- Et pour chaque programme : objectif, ambition agri-environnementale, bilan ...

## Bassins versants Loire-Bretagne

- 1 - Bassin de la Briance
- 2 - Région Bretagne
- 3 - Vallées angevines
- 4 - Prairie de Loire en Saumurois
- 5 - Prairies Mothaises
- 6 - Bords de Loire
- 7 - Prairies humides crousoises
- 8 - Marais de l'Erdre
- 9 - Lac de Grand Lieu

## Bassins versants Artois-Picardie

- 10 - Baie de Somme
- 11 - Plaine de la Scarpe-Escaut

## Bassins versants Seine-Normandie

- 12 - SAGE de la Sétune et Douve-Taute

## Bassins versants Rhône-Méditerranée Corse

- 13 - Languedoc Roussillon
- 14 - Bassin versant de l'Arc  
Bassin versant du Rêal de Jouques
- 15 - Moyenne vallée de l'Ognon et vallée de la Colombine

## Bassin Versant Adour-Garonne

- 16 - Marais de Brouage
- 17 - Tarn
- 18 - Aubrac Lozérien



## Luc SERVANT

« LES CHAMBRES D'AGRICULTURE DÉFENDENT LA PRÉSERVATION DES ZONES HUMIDES PAR UNE UTILISATION AGRICOLE DURABLE ET PERFORMANTE DE CES MILIEUX QUI PERMETTE, TOUS LES JOURS, DE LUTTER CONTRE L'ABANDON DES TERRES, LEUR ENFRICHEMENT ET QUI PRÉSERVE LEURS FONCTIONNALITÉS. »





# Atouts et faiblesses de la convention #1



<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- les chambres sont reconnues sur cet enjeu, et légitime leur action</li><li>- fort intérêt des Chambres pour la thématique sensible des zones humides</li><li>- la convention a permis de créer un réseau de conseillers porteurs de projets en « zones humides » et une lettre d'infos zones humides</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- le temps de réflexion et de construction d'un projet peut être très long</li><li>- manque de financement pour lancer les projets des chambres : la convention n'est pas toujours suffisamment motivante</li><li>- peu d'ouverture à d'autres porteurs de projets que les Chambres d'agriculture</li></ul>

# Biblio (productions de la convention)

---



- [Signature de la convention](#) (février 2011)
- [Plaquette de présentation](#) de la convention (fév-mars 2012)
- [Dossier ZH](#) dans la revue Chambre d'agriculture (avril 2013)
- [Carte interactive](#) des projets ZH (*dernière actualisation janv-févr 2014*)
- [Brochure](#) « concilier agriculture et ZH » (avril 2014)





## 3e PNMH : action 19 « valoriser les expériences positives en matière d'élevage extensif et de polyculture élevage en milieu humide »



### Double objectif

- poursuivre le suivi des 18 programmes d'actions territoriaux, favoriser les échanges et tirer les enseignements transférables
- prospecter des expérimentations et actions complémentaires déjà existantes, menées par les Chambres d'Agriculture et autres acteurs : R&D, PNR, conservatoires, collectivités, etc.

### Rôles APCA

- animer le réseau des 18 territoires déjà engagés, organiser des rencontres, créer les synergies
- détecter les actions complémentaires, créer les liens
- analyser les résultats de ces actions et les valoriser